



Conseil syndical et espaces verts

Par **alex**, le **18/01/2010** à **13:20**

Bonjour,

Le président de la copropriété a t-il le droit de faire abattre 2 magnifiques conifères sains et sans danger sans consulter les propriétaires?

Nous sommes tous furieux de ne plus avoir nos arbres qui faisaient l'admiration de tous.

Merci de votre réponse.